

Jura. L'invité (exceptionnel) de la rédaction : Jean Ligier

Rencontre avec le diacre affecté par le diocèse à la pratique de l'exorcisme dans le Jura.

Par Cyril Kempfer - 27 janvier 2025

Jean Ligier, votre parcours est assez atypique puisque vous êtes ancien gendarme et aumônier militaire. Pouvez-vous retracer brièvement les grandes étapes de votre carrière ?

Je me suis engagé à 17 ans et demi par « devancement d'appel » et à l'issue du service national, ayant réussi le concours d'entrée en Gendarmerie je suis parti pour l'École de Gendarmerie de Berlin avant d'être affecté en Région Parisienne puis dans les Alpes Maritimes et le Var. J'ai servi successivement dans diverses unités territoriales, de recherches et en Compagnie comme gendarme puis comme gradé.



Jean Ligier.

Dans votre quotidien militaire, comment la foi s'est révélée à vous ?

Depuis la mort de mon père (j'avais à cette époque 9 ans) je me suis toujours rapproché de l'Église.

Durant mon engagement dans la Gendarmerie et dans mes différentes affectations, je me suis aussi rapproché de mes paroisses d'affectations et lorsque je me suis marié, moi-même et mon épouse, nous avons toujours vécu ensemble notre Foi.

Nous avons aidé les communautés locales dans la préparation aux sacrements. J'ai durant ma carrière été sollicité par mes supérieurs pour préparer les fêtes d'Arme et différentes cérémonies militaires.

C'est en 1997, alors major adjoint à la Compagnie de Gendarmerie de Cannes, qu'un jour, j'ai été « poussé » (par l'esprit) vers le curé de la paroisse (sans trop savoir pourquoi) et après un long entretien, j'ai été dirigé sur le Diaconat.

J'ai été ordonné en 2003 Diacre permanent et mis au service, par l'Évêque de Nice de l'époque, du Diocèse aux Armées Françaises. Jusqu'en 2022 où mon épouse et moi-même avons décidé de revenir à mes sources : le Jura.

J'ai ainsi naturellement été affecté comme aumônier militaire dans les réserves opérationnelles pour le Groupement de Gendarmerie du Jura.

Aujourd'hui dans le Jura, en quoi consiste votre mission ?

L'Évêque de Saint-Claude m'a proposé de participer au service de l'exorcisme sur le diocèse. Après réflexion, j'ai accepté, ayant également participé à ce ministère pendant trois ans dans le diocèse de Nice.

J'ai pour mission d'accueillir des personnes en souffrance et qui pensent être victimes de maléfices ou qui se sentent sous l'emprise du diable. Il faut écouter, discerner avec elles l'origine de leur mal-être et parfois célébrer un exorcisme par des formules de prières (prières ordinaires) pour le diacre et extraordinaire (pour le prêtre dans les cas les plus rares).

Les prières d'exorcisme visent à expulser les démons ou esprits malins des personnes liées ou qui sont supposées, possédées ou infectées.

En dehors du sensationnalisme qu'il évoque souvent, comment se déroule un exorcisme ? Combien en pratiquez-vous chaque année ?

Il faut bien discerner une personne infestée ou possédée.

Dans le cas d'une infestation, Satan peut se saisir de l'imagination et de la mémoire d'un corps et altérer la volonté (mais pas l'âme qui appartient à Dieu seul, car l'homme garde toujours sa liberté).

Lorsqu'il agit, il provoque une atteinte psychique : l'écoute, le dialogue et la prière permettent de démêler les troubles.

Dans une possession diabolique, le possédé ne domine plus rien car le mal agit sans le consentement de la personne. Dans ce cas, rare cependant, un prêtre exorciste peut seul agir face à cette possession.

Le Catéchiste de l'Église Catholique (CEC art 1673) stipule : « Par l'exorcisme, c'est l'Église catholique qui agit au nom de Jésus-Christ, à travers un ministre ordonné, afin de protéger et chasser d'elles (les personnes) le ou les démons... ».

Lors des prières de délivrance, il est primordial de revenir à la prière et aux sacrements d'initiation chrétienne et sacrement du pardon. Nous les encourageons à lire et à prier la Parole de Dieu et à se rapprocher de leur communauté locale qui les aidera à grandir dans leur relation personnelle avec le Seigneur. Bien sûr, elles peuvent revenir nous consulter pour approfondir leur Foi.

Il est très difficile d'évaluer un nombre annuel car les appels sont souvent liés à l'actualité. Je dirais entre 50 à 60 appels par an dans notre Diocèse, concernant en majorité des personnes entre 25 et 50 ans.

Question qui fâche, mais que beaucoup se posent. Or, vous êtes particulièrement bien placé pour y répondre : le diable existe-t-il ?

Le démon ou le diable, je dirais plus simplement le mal, existe et tous nous en faisons l'expérience. Il est l'absence de relations avec Dieu et les autres, c'est un repli sur soi au détriment des autres et la solitude, l'isolement, en sont les principales causes.

Le diable, avec ses cornes, ses pieds crochus et sa fourche ardente est une image. Mais le diable invisible s'approprie la personne fragile.

Donc, oui le diable existe. D'un point de vue théologique, il est considéré comme un ange révolté contre Dieu, déchu et précipité en enfer (sur terre), qui pousse les humains à faire le mal. Il fait entrer en tentation, il conduit à la tristesse et à la désespérance en ôtant la paix, divisant et obscurcissant les consciences. Selon la Bible, il est le prince du mensonge, le prince des ténèbres, il est celui qui divise accuse, ou calomnie.

Avez-vous un dernier message à faire passer à nos lecteurs ?

Notre mission est d'accueillir toute personne, de toutes confessions, qui vient demander l'aide de l'Église. Dans chaque Diocèse il y a un service de l'exorcisme et l'exorciste ne peut agir que si la personne est domiciliée dans son diocèse.

Si c'est une personne en souffrance, aidons-là à s'équiper pour le combat spirituel en l'orientant vers les ressources de l'Église ou vers un thérapeute suivant les besoins.

Enfin, je tiens à préciser que **le service de l'exorciste est entièrement gratuit**.

Contact : exorciste39@gmail.com